

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020**

L'An deux mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sophie GARGOWITSCH, Maire.

**PRESENTS :** Sophie GARGOWITSCH, Michel FOULOU, Marie-Louise FROON, David CHAMPEIL, Gilles LEFEVRE, Saskia VLASKAMP, Jacques DUBICKI, Hélène PENCHELMOROUX.

**ABSENTS EXCUSES :** Jérôme DONDA, Sofie GIELENS, Christophe RODRIGUEZ.

**REPRESENTES :** Néant.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Hélène PENCHELMOROUX.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Location Bâtiment Multi-Services – exonération temporaire de loyers**
- **Aménagement atelier municipal – demandes de subventions**
- **Questions diverses.**

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu du 10 novembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et procède à l'examen de l'ordre du jour.

---

**N° 44-2020 : Location Bâtiment Multi Services : exonération temporaire de loyer.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la situation sanitaire liée au virus COVID 19 a et continue de compliquer très sérieusement l'activité économique et plus particulièrement l'activité des bar-restaurants qui subissent depuis des mois, une fermeture administrative.

Elle indique que même si notre commerce bar restaurant assure quelques services comme la vente de tabac, d'un peu d'épicerie et propose quelques menus à emporter, il faut bien convenir que la fréquentation et donc le chiffre d'affaire de ce commerce ont fortement chuté.

Aussi, propose-t-elle aux élus d'exonérer le gérant de ce Bâtiment Multi-Services de loyer au titre du mois de janvier 2021.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,  
Et après en avoir délibéré,

Conscient des difficultés que rencontre notre commerce multi-services en raison de sa fermeture administrative liée au Covid 19, et afin de ne pas aggraver davantage les difficultés financières dues à la trop forte baisse d'activité,

Décide d'exonérer de loyer M. Geoffrey HUNT, gérant du Bâtiment Multi Services, pour le mois de janvier 2021,

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

**N° 45-2020 : Travaux d'aménagement d'un atelier municipal – demande de subvention au titre de la DETR**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement d'un atelier municipal dans le bourg de Blanquefort.

Elle fait part de l'estimation établie qui laisse apparaître un coût de réalisation de 72 450.00 euros HT soit 86 940.00 euros TTC.

Madame le Maire précise que les coûts se répartissent comme suit :

- Travaux et Equipement HT :	69 950.00 euros
- Honoraires HT :	
▪ Coordinateur SPS :	2 500.00 euros
- TVA à 20 % :	14 490.00 euros

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Décide le lancement de cette opération d'investissement ;

Sollicite les subventions suivantes, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat D.E.T.R. 2021 (40 % de 72 450.00 euros)	:	28 980.00 euros
- Département – Amendes de police	:	6 080.00 euros
Autofinancement TTC	:	51 880.00 euros

Prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Demande l'autorisation de commencer les travaux dès la réception du dossier complet de demande de subventions ;

Autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation dans le respect des règles définies par le Code des Marchés Publics ;

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant pour signer les documents se rapportant et nécessaires à la réalisation de cette opération d'investissement ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

**N° 46-2020 : Création d'un parking avec place PMR aux abords de l'atelier municipal – demande de subvention au titre des amendes de police**

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement d'un atelier municipal dans le bourg de Blanquefort, il sera important de réaliser un parking de stationnement avec une place réservée aux personnes à mobilité réduite aux abords de ce bâtiment.

Madame le Maire fait part de l'estimation prévisionnelle des travaux qui laisse apparaître un coût de 15 200.00 euros H.T. soit 18 240.00 euros TTC pour la réalisation de ce parking.

Madame le Maire rappelle que la Commune peut obtenir pour cet aménagement, l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,  
Et après en avoir délibéré,

Décide :

- d'entreprendre cette opération d'investissement ;
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police ;
- d'approuver le plan de financement suivant :
 

▪ Conseil Départemental (40 % de 15 200.00 €)	:	6 080.00 €
▪ Autofinancement	:	12 880.00 €
- d'inscrire au budget cette dépense ;

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses y afférentes ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Gilles LEFEVRE est désigné « référent Ambroisie » pour notre collectivité.
- Mesdames Sophie GAROWITSCH, Saskia VLASKAMP et Monsieur Jacques PIERRE sont désignés pour être « référents Panneau Pocket ».
- Madame Sophie GARGOWITSH, Messieurs Jacques DUBICKI et Michel FOULOU sont désignés « référents EAU 47 » sur la Commune.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40 minutes.*

Ont signé les membres présents.

Sophie GARGOWITSCH	Michel FOULOU	Marie-Louise FROON	David CHAMPEIL	Gilles LEFEVRE
Jérôme DONDA  <i>Absent excusé</i>	Saskia VLASKAMP	Jacques DUBICKI	Hélène PENCHELIMOROUX	Sofie GIELENS  <i>Absente excusée</i>
Christophe RODRIGUEZ  <i>Absent excusé</i>				